

BRÈVE INFORMATION

Cet hiver 3'500 arbres et arbustes seront plantés par la Ville de Nyon pour répondre aux enjeux d'adaptation au réchauffement climatique et renforcer la biodiversité

Nyon, le 16 novembre 2023

La Ville de Nyon présente ses plantations hivernales 2023-2024 : plus de plantations sur plus de sites et quelques nouveautés.

Pas moins de 3'500 arbres et arbustes dans le secteur de l'Asse, du Corjon renaturé, du Parc de la Morâche (deuxième étape de plantation) et Parc de la Levratte seront plantés cet hiver.

Cette opération, qui s'inscrit dans le cadre des Lignes directrices « Nyon 2030 », vise à répondre à trois objectifs principaux :

- renforcer la résilience de la ville face aux changements climatiques pour un meilleur confort des habitant-e-s. Les parcs deviendront dans le futur des îlots de fraîcheur, lieux de répit face à l'intensification attendue des canicules ;
- renforcer la biodiversité et les couloirs de passage pour la faune dans les parcs et le long de chemins qui y mènent ;
- rendre l'expérience des parcs et promenades attractive et plaisante pour tous les sens.

Ces 3 s'inspirent de celles menées l'année dernière et qui ont permis de planter 2'500 arbres et arbustes dans les parcs publics du Cossy et de la Morâche. Il s'agit d'essences plus résistantes à la sécheresse, en majorité indigènes et adaptées au réchauffement climatique.

Deux nouveautés à noter cette année :

- Une partie des plantations a été effectuée de manière participative. Deux journées de travail ont eu lieu avec les classes des écoles du Couchant et des Tattes d'Oie. Les autres dates prévues ont dû être annulées en raison des intempéries.
- Plébiscité par la population, 10% des plantations de cette année sont comestibles : figuiers, groseilliers sauvages et autres arbres fruitiers s'invitent à présent dans les espaces publics.

Pourquoi 3'500 arbres et arbustes cette année ?

Il s'agit de la compensation nécessaire à planter après la mort de nombreux arbres cette année en Ville de Nyon. En effet, le règlement communal de protection du patrimoine arboré stipule une valeur financière de compensation que la Ville respecte chaque année. Hélas les années de sécheresse et canicule se succèdent et les arbres périssent de manière importante. Cette progression mortifère liée à l'accélération du réchauffement climatique aura des conséquences chaque année plus importantes sur le patrimoine arboré existant. Il est de notre devoir de nous adapter et de prendre le mieux possible soin du patrimoine existant pour limiter ces conséquences redoutables.

Informations complémentaires

M. Pierre Wahlen, Municipal en charge de l'Environnement, pierre.wahlen@nyon.ch, 079 403 93 11

M. Pascal Bodin, Chef du Service de l'Environnement, pascal.bodin@nyon.ch, 076 693 08 03